

Les pays pauvres  
ont déjà trop payé...  
annulons la dette !



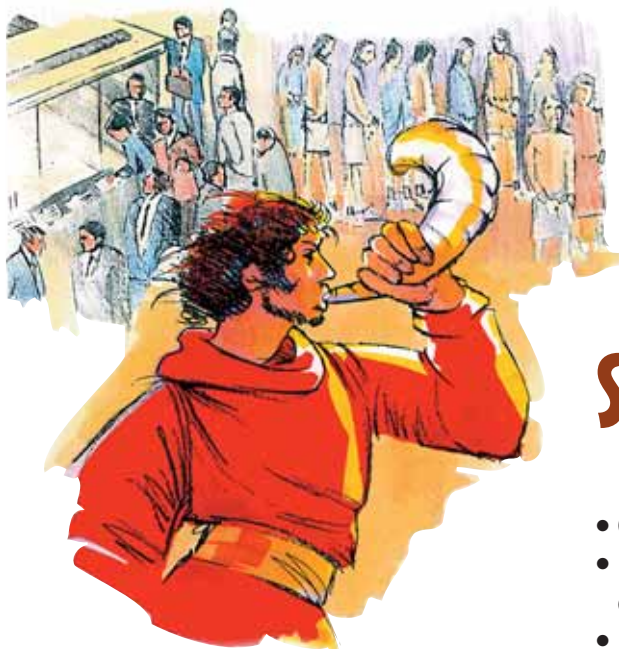
**SEL**  
Service d'Entraide et de Liaison  
SENSIBILISATION



157 rue des Blains - 92220 BAGNEUX  
Tél. 01 45 36 41 51  
contact@selfrance.org

[www.selfrance.org](http://www.selfrance.org)

UNE ACTION CHRÉTIENNE DANS UN MONDE EN DÉTRESSE



# SOMMAIRE

- Qu'a-t-il donc fait ? Lui rien, mais...
- Pourquoi le S.E.L. demande-t-il l'annulation de la dette des pays pauvres ?
- L'annulation des dettes : un principe vieux de 4 000 ans
- Le Jubilé : un nouveau départ
- Le poids de la dette
- Chronique d'une responsabilité partagée
- Pour mieux comprendre
- Six questions – six réponses
- Un parallèle : l'abolition de l'esclavage
- Le chrétien et la pétition
- Remets-nous nos dettes comme nous aussi nous les avons remises à nos débiteurs !

## • Animation du culte

- Réflexion en petits groupes
- Sketch : Jaipindsou et Jaipadsou
- Jeux de mise en situation réelle : couvrez-vous ! et faites vos courses !

## Activités pour les enfants

- Histoire du serviteur endetté en bande dessinée
- Le jeu des cinq erreurs

### Activités manuelles :

- Fabrique une chaîne avec tes copains
- Préparation d'ananas enchaînés flambés

## • Soirée-débat pour les jeunes

- Cercle de dames
- L'exemple d'Esther

- Qui choisir comme compagnons de tables ?
- Repas exotique et endettement
- Recettes du Sud

- Clip
- Affiche



Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce dossier :

Jubilée 2000 Coalition (UK), Tear Fund UK, Tear Australie, Dorothee White pour la traduction du sketch et Aline Lebert pour l'illustration de la bande dessinée « Le serviteur endetté ».



# QU'A T-IL DONC FAIT ?

## LUI RIEN , MAIS ...

**Il vit dans un pays pauvre qui a emprunté de l'argent** à une époque où les banques occidentales prêtaient généreusement aux pays en développement afin de faire fructifier leur trop plein d'argent. Mais depuis, les taux d'intérêt ont beaucoup évolué et la dette d'abord supportable par ces pays emprunteurs est devenue de plus en plus insoutenable. C'est un gros nuage qui pèse au-dessus des épaules de la population démunie de ces pays pauvres.

**Lui-même n'a pas emprunté, mais c'est lui qui paie.** Afin de rembourser sa dette extérieure, son pays a dû se résoudre à réduire ses budgets de santé et d'éducation. La maladie et la malnutrition progressent. Le prix des denrées de base n'est plus subventionné par l'Etat et les prix s'envolent.

**Il doit maintenant travailler dur pour faire rentrer des devises dans son pays pour rembourser la dette.** Pour payer la dette, il faut augmenter les exportations des ressources du pays comme le café, le cacao, le coton, le bois, etc. Tous les pays ont agi ainsi durant une même période ce qui a fait chuter le prix des matières premières et donc il faut travailler encore plus dur. La valeur des exportations des pays pauvres ne cesse de baisser.

**Jour après jour, la dette pénalise le développement de son pays.**

*En moyenne, les pays en développement consacrent chaque année 456 milliards de \$ au remboursement de la dette.*

**VOILÀ BEAUCOUP DE NUAGES DANS LA VIE DE CET HOMME, DE SES ENFANTS ET DES ENFANTS DE SES ENFANTS.**

Sachant que les conditions de vie de millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pourraient être améliorées, et que les moyens existent, l'annulation des dettes des pays les plus pauvres reste d'actualité ! Pourtant, même en 2009, malgré toutes les promesses, tout n'a pas été entrepris pour sortir les pays pauvres du poids de la dette.



# Pourquoi le S.E.L. s'engage pour l'annulation de la dette ?

## Deux raisons essentielles :

**1** Les faits eux-mêmes : en tant qu'organisation humanitaire dans les pays les plus pauvres, nous voyons les dégâts causés par le faible niveau de l'engagement de l'État dans les domaines de la santé et de l'éducation ; pour rembourser une dette démesurée par rapport aux possibilités, les budgets sociaux sont réduits, et ce sont les populations les plus démunies qui sont les plus touchées.

Il faut briser cette chaîne qui emprisonne tant d'êtres humains.

*En 2005, plus de 500 000 femmes sont mortes durant leur grossesse ou suite de l'accouchement. 86 % vivaient en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Le manque de soins dans ces régions s'explique notamment par l'utilisation des fonds disponibles pour le remboursement de la dette.*

Source : Rapport OMD 2008.

**2** Cette campagne nous semble profondément biblique. Dieu avait à l'avance prévu ce type de situation, et nous a laissé des directives dans des textes aussi anciens que Exode 22 ou Lévitique 25 (texte du Jubilé) : périodiquement les compteurs devaient être remis à zéro pour que les inégalités ne deviennent pas insupportables et que chaque génération puisse revivre sans porter tout le poids des erreurs du passé. De même, Jésus est venu pour offrir un nouveau départ à tous ceux qui croiraient en lui, et il a commencé son ministère par le rappel de ce principe du Jubilé (Luc 4). C'est, en réalité, une formidable occasion pour les chrétiens d'actualiser le principe du Jubilé !

**En 1999, le S.E.L. a rejoint de nombreuses associations dont beaucoup d'ONG chrétiennes de par le monde, pour mobiliser les chrétiens dans le vaste mouvement « Jubilé 2000, annulons la dette ». 10 ans après, la dette est toujours un fardeau pour l'Afrique (300 milliards de dollars de dette extérieure) ; seuls 23 pays sur 41 ont réellement bénéficié d'allègements de dette promis mais ces allègements restent minimes. Pourtant, l'annulation des dettes des pays les plus pauvres demeure un des moyens pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement !**

Patrick Guiborat  
Directeur Général du S.E.L.



# L'annulation de la dette

## un principe biblique vieux de 4 000 ans

Les premiers textes bibliques concernant l'annulation de la dette se trouvent dans le livre de l'Exode<sup>1</sup>, dans celui du Lévitique<sup>2</sup> et dans celui du Deutéronome<sup>3</sup>. Avant que le peuple d'Israël n'occupe la terre promise, Dieu lui avait donné des commandements d'ordre économique permettant un nouveau départ à des échéances régulières, dans les domaines de la dette, de l'esclavage et de la propriété. Chacun assumait ses échecs et ses succès, mais périodiquement, les compteurs étaient remis à zéro pour que les inégalités ne deviennent pas insupportables et que chaque génération puisse vivre sans porter tout le poids des erreurs et des injustices du passé. Tous les sept ans (année sabbatique), et surtout tous les cinquante ans (le jubilé), Dieu voulait permettre un nouveau départ. Pourquoi ? Parce que lui-même a offert un nouveau départ à son peuple, et il lui demande de faire de même : puisque Dieu nous offre le pardon pour nous permettre un nouveau départ, il nous appelle à faire de même.

Il n'est pas question, bien sûr, de faire appliquer cette loi mosaïque en tant que telle à notre monde d'aujourd'hui ! Mais les principes qui se trouvent dans ces textes sont d'une formidable actualité quant au problème de la dette de nombreux pays en développement : Dieu ne veut-il pas nous interpeller, 2 000 ans après la naissance de son Fils ? En effet, Jésus est venu offrir un nouveau départ à tous ceux qui croiraient en lui, et il a commencé son ministère par le rappel de ce principe du jubilé :

*« L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres [...] Pour publier une année de grâce du Seigneur<sup>4</sup>. »*

Jésus a commencé son ministère en annonçant à tous la possibilité d'un nouveau départ : il s'est appuyé sur plusieurs textes de l'Ancien Testament, où Dieu ordonne à son peuple de recommencer périodiquement à zéro pour que chacun puisse avoir une nouvelle chance. Ce principe biblique n'est-il pas aujourd'hui d'une actualité brûlante en ce qui concerne les dettes les plus graves des pays les plus pauvres ?

### Coalition

Le mouvement Jubilé 2000 a été lancé par des chrétiens britanniques convaincus qu'il fallait agir au niveau des institutions politiques et financières pour promouvoir l'annulation de la dette pour les pays les plus pauvres. À l'occasion de la rencontre du G7, en juin 1998 à Birmingham en Angleterre, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont fait une chaîne humaine dans les rues de la ville pour symboliser les liens qui entravent le développement des pays du Sud. Par la suite, le mouvement s'est structuré dans plus de 40 pays et une pétition demandant l'annulation de la dette des 42 PPTÉ (Pays Pauvres Très Endettés, liste établie par la Banque Mondiale) a été lancée. Elle a circulé dans plus de 120 pays, rassemblant des associations confessionnelles et laïques vers un même objectif. La pétition a permis de recueillir 24 millions de signatures pour la plus grande pétition de l'histoire du monde qui a été présentée aux dirigeants des huit pays les plus riches du monde réunis lors du sommet du G8 à Cologne le 19 juin 1999 (Allemagne). En mars 2001, la campagne « Pour l'an 2000, annulons la dette », qui avait relayé en France la pétition (530 000 signatures dans l'Hexagone), a décidé de poursuivre son action en devenant la « Plate-forme Dette & Développement ».

Fin 2005, six ans après la mise en place de l'initiative, seuls 18 pays ont bénéficié d'allègements promis. Mars 2008<sup>5</sup>, des allègements de dette ont été approuvés en faveur de 33 pays, dont 27 en Afrique, pour un montant total de 49 milliards de dollars EU (en valeur actualisée nette au point de décision), dont l'effet est étalé sur des décennies. Huit autres pays sont éventuellement admissibles à l'assistance au titre de l'initiative PPTÉ.

Patrick Guiborat,  
directeur général du S.E.L.

1. Exode 22.24-26  
2. Lévitique 25

3. Deutéronome 15.1-15  
4. Luc, 4.18-19

5. FMI



# Le Jubilé - un nouveau départ

## Des commandements posés dès le livre de l'Exode

Dans les conditions d'occupation du pays d'Israël, Dieu, le véritable possesseur du pays, a donné à son peuple des commandements pratiques pour permettre régulièrement un nouveau départ tous les 50 ans. Chacun assume ses échecs et ses succès, mais les compteurs devaient être remis à zéro pour que les inévitables inégalités ne deviennent pas insupportables et que chaque nouvelle génération puisse se lancer dans la vie sans porter le poids des erreurs du passé (Exode 22.24-26, Lévitique 25, Deutéronome 15). La seule mise en pratique connue se trouve dans le livre de Néhémie (chapitre 5), à l'occasion du retour de l'exil : le lien entre remise de dettes et probité est à noter.

## Un appel des prophètes,

qui ont également repris ces principes de l'année du Jubilé. Citons d'abord Ezéchiël 18 quant au transfert des responsabilités des parents vers les enfants, et bien sûr Esaïe au chapitre 58 qui contient de nombreuses allusions (le cor, le partage, le pays à nouveau habitable), et surtout le chapitre 61 qui annonce déjà Celui qui porte en lui le message de l'année de grâce du Seigneur.

## Dans le Nouveau Testament,

Jésus commence son ministère public en annonçant à tous la possibilité d'un nouveau départ (Luc 4.18 à 21, en référence à Esaïe et au jubilé). Dans le Notre Père, Jésus précise que le pardon de nos « dettes » (c'est le mot !) dépend du pardon que nous offrons dans nos propres relations, et la parabole du serviteur impitoyable (Matthieu 18.23 à 35) abonde dans ce sens. Ces paroles ont avant tout une portée spirituelle, mais ne doit-on pas aussi les étendre à d'autres situations ?

Dans l'Eglise naissante, les premiers chrétiens avaient-ils en tête le début d'une année de grâce lorsqu'ils ont partagé leurs biens (Actes 2 et 4) ?

## Finalement quelle cohérence depuis l'Exode ?

- Une exigence économique pratique dans l'A.T. qui avait sa valeur en tant que telle, mais qui démontrait le principe de la grâce de Dieu et qui finalement préfigurait la venue du Christ, celui qui allait lancer le Grand Jubilé, cette année de grâce dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui.
- Cet esprit de jubilé permet aussi aujourd'hui de multiples mises en pratique : application du pardon dans nos vies et nos relations, regard neuf et plein d'espérance dans des situations apparemment bloquées, lutte contre tous les esclavages, et aujourd'hui ... annulation de la dette pour les pays les plus pauvres.

*L'esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres...*

*Pour publier une année de grâce du Seigneur*

Luc 4:18-19



# Le poids de la dette

L'Afrique reverse davantage d'argent aux pays du Nord qu'elle n'en reçoit de leur part.

**L**e poids de la dette extérieure sur les pays pauvres est insoutenable. Celle-ci n'est pas la seule cause des difficultés, mais elle les aggrave fortement, pesant sur les recettes nationales. Elle creuse encore les inégalités au détriment des couches sociales les plus vulnérables, pour lesquelles les manques de services de l'État sont les plus graves. Le service de la dette coûte chaque année à l'Afrique subsaharienne quatre fois ce qu'elle dépense en santé et en éducation. Par exemple, en 2007, le Burkina Faso a versé 57 millions de dollars au titre du service de la dette.

## Dégradation des termes de l'échange ?

En 1972, un camion coûtait l'équivalent de 6 tonnes de coton ; en 1999, il fallait 25 tonnes de coton pour acheter le même camion.

Il est maintenant trop tard pour revenir 30 ans en arrière : les consommateurs que nous sommes ont bénéficié des bas prix des produits importés et notamment des matières premières, en provenance des pays en développement.

Pour se procurer les devises internationales (surtout le dollar américain) indispensables au remboursement de leur dette, beaucoup de pays ont dû multiplier leurs exportations ; d'où l'augmentation de la concurrence internationale, la baisse des prix et les revenus dérisoires pour les populations locales. Et finalement, malgré l'augmentation des exportations, il n'y a plus assez de devises qui rentrent pour rembourser la dette.

**Un commerce international plus équitable est aussi une condition pour que les nouveaux emprunts ne redeviennent plus un fardeau insupportable. Le pasteur Samuel Yameogo conclut : « Si l'on devait fixer le prix de nos matières premières à leur juste valeur, peut-être ne parlerait-on plus de la dette du tiers-monde. Car nous l'aurions payée avec dignité et nous ne nous attendrions pas à une remise gracieuse qui nous pousse à dire merci ».**

## Comment en est-on arrivé là ?

### Jusqu'en 1971

Dans les années soixante, le gouvernement américain a dépensé plus d'argent qu'il n'en avait et a donc fabriqué de plus en plus de dollars. Pour cette raison, la parité fixe qui existait entre la valeur du dollar et celle de l'or a fini par être rompue en 1971, et la valeur du dollar a chuté.

### Les années 70-80

Les pays producteurs de pétrole (prix en dollars) ont alors vu leurs ressources fondre, ce qui a entraîné la fameuse crise du pétrole de 1973 (les prix ont été multipliés par quatre). L'afflux de pétrodollars vers les pays vendeurs de pétrole a été placé dans les banques occidentales ; celles-ci devaient faire fructifier cet argent, et elles ont alors trouvé de nouveaux placements en les prêtant, souvent avec insistance, à de très nombreux pays en développement ravis d'avoir tant d'argent à leur disposition.

### Depuis les années 1980

Vers la fin des années 1970, les conditions économiques se sont dégradées : les taux d'intérêt des emprunts, en devises occidentales, ont augmenté ; par ailleurs, le prix de nombreux produits comme le café, coton, etc. exportés par les pays en développement, notamment pour pouvoir rembourser la dette, ont continué leur chute (c'est ce qui s'appelle la dégradation des termes de l'échange). Les emprunts devinrent alors une charge démesurée pour les pays qui faisaient rentrer de moins en moins de devises étrangères pour rembourser leur dette. D'année en année, la part impayée des dettes et des intérêts se cumule à la dette en cours. Parfois de nouveaux emprunts se rajoutent aux premiers pour payer l'ancienne dette ! L'endettement se transforme ainsi en surendettement, devenant comme une spirale sans fin, utili-

sant toujours plus les ressources du pays endetté au détriment croissant des besoins des populations elles-mêmes (en matière d'éducation, de soins, d'accès à l'eau potable, d'infrastructures, etc.).

## 10 ans déjà : juin 1999 - juin 2009

Cela fait 10 ans que s'est tenu le sommet du G8 de Cologne, sommet qui a donné lieu à des annonces d'annulation de dette comme jamais auparavant, alors que 100 000 personnes formaient une chaîne humaine dans les rues de la ville et qu'était remise la plus importante pétition jamais réalisée dans le monde jusque-là, à savoir 24 millions de signatures pour demander l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés.

Ce sommet annonçait 100 milliards de dollars d'annulation de dette, en précisant toutefois nombre de conditions, et que ces annulations s'étaleraient sur de nombreuses années.

Depuis, d'autres sommets ont eu lieu, d'autres annonces (parfois nouvelles, parfois reprenant les anciennes) ont été faites. Mais aujourd'hui, qu'en est-il vraiment ? Dix ans après, ces annonces ont-elles été suivies d'effet ? Et en ces temps de crise (environnementale, alimentaire, financière, économique, etc.), la dette est-elle autant un problème qu'autrefois ?

## La dette aujourd'hui<sup>1</sup>

### La dette est toujours un fardeau...

- En 1980, la dette totale extérieure de tous les pays en développement s'élevait à 603 milliards de \$.
- En 1990, soit seulement 10 ans plus tard, les chiffres avaient plus que doublé : la dette atteignait 1 473 milliards de \$.
- En 1997, ce montant s'élève à 2 317 milliards de \$.
- **Aujourd'hui, la dette totale extérieure dépasse le chiffre faramineux... de 2 600 milliards de \$.**

La dette extérieure de l'Afrique dépasse les 300 milliards de \$.

Selon certaines estimations, pour 1 dollar dû en 1980, les pays en développement ont déjà remboursé 8 dollars mais en doivent encore 4 autres.

### ... qui prive toujours les pays pauvres de ressources essentielles

La moitié des 42 pays dits pauvres et très endettés (PPTÉ) dépensent plus pour rembourser leur dette que pour la santé. En 2004, la Zambie a dépensé 150 millions de dollars de plus pour le service de sa dette que ce qu'elle a dépensé pour l'éducation.

### Une poignée de pays a bénéficié de quelques allègements ...

À ce jour, 21 pays sur 42 ont réellement bénéficié des allègements de dette promis.

Mais ces allègements restent minimes : 4 pays bénéficiaires – le Mali, le Niger, la Sierra Leone et la Zambie – ont eu un service de la dette annuel plus élevé en 2003-2005 qu'en 1998-2000. Entre 1996 et 2005, le montant total de la dette annulée au titre de l'Initiative PPTÉ est de 30 milliards de \$. En 2005, le G8 a promis d'annuler 50 milliards de \$ en plus pour ces 42 pays.

### ... et les autres ?

De nombreux pays pauvres ou surendettés restent exclus de toute mesure d'allègement : Kenya, Philippines, Pérou... Pourtant les pays riches savent annuler massivement une dette lorsqu'ils y voient un intérêt : en novembre 2004, le Club de Paris octroyait à l'Irak une annulation de dette de 31 milliards de \$<sup>2</sup>.

Jean Merckaert (plate-forme Dette et Développement) écrivait en novembre 2008 : « Au total, les pays en développement consacrent encore chaque année 456 milliards de dollars à rembourser leur dette. La fraude fiscale ([www.argentsale.org](http://www.argentsale.org)) leur coûte 300 à 500 milliards de dollars par an. En face, les quelque 100 milliards de dollars annuels d'aide au développement et les maigres allègements de dette consentis depuis dix ans (88 milliards de dollars) font office de caution à cette ponction massive des richesses du Sud. »

Par ailleurs, les propositions faites en 1999 pour éviter qu'une telle situation se reproduise n'ont pas

1. Extrait et adapté de [www.dette2000.org/chiffres.php](http://www.dette2000.org/chiffres.php)

2. Sources GRAD, Jubilee Debt Campaign et Plate-forme Dette & Développement



été prises en considération, à part quelques initiatives isolées. Il s'agissait alors de :

- définir un droit international régissant la dette sur le modèle de protection des ménages surendettés ;
- mettre en place une cour internationale d'arbitrage en cas de difficulté de remboursement ;
- poursuivre les efforts de lutte contre la corruption, et récupérer l'argent détourné ;
- engager la réforme des institutions financières internationales pour qu'elles oeuvrent en faveur d'un développement durable.

Bien que l'on soit bien en-dessous des annonces faites (très médiatisées !), et encore plus de ce qu'il conviendrait de faire, le bilan est bien sûr plus positif que si rien n'avait été fait. Mais le chemin à parcourir reste très long et parsemé d'embûches, d'autant plus dans le contexte de crise actuel qui nous montre quand même que si les nations riches veulent débloquer des centaines de milliards de dollars, elles le peuvent ! Sachant que les conditions de vie de millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pourraient être améliorées, et qu'on en a les moyens, l'annulation des dettes des pays les plus pauvres reste encore d'actualité !

Celle-ci est un des moyens pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

## Trois nouveaux défis à relever pour une situation déjà bien complexe

### L'apparition des « fonds vautours »

Ces fonds vautours sont des fonds de couverture (sociétés privées) qui rachètent sur le marché secondaire des dettes de pays pauvres à un prix extrêmement bas, en vue de les contraindre par voie judiciaire à payer à la fois le montant initial de ces créances (leur « valeur nominale ») et les intérêts qui s'y rapportent.

Au cours des dernières années, au moins 54 sociétés sont connues pour avoir lancé une action judiciaire contre 12 des pays les plus pauvres, pour des montants avoisinant 1,5 milliards de dollars.

Ces opérations se sont multipliées depuis les initiatives d'allègements de dettes des pays les plus pauvres lancées suite à la campagne du Jubilé 2000 : les fonds vautours profitent de l'oxygène financier partiellement retrouvé par ces pays pour les attaquer en justice et leur imposer des remboursements de vieilles dettes initialement rachetées à bas prix sur le marché secondaire.

Au cours des dernières années, alors que le G8, le FMI et la Banque Mondiale ont conclu des accords d'annulation de dette, les actions en justice de ces fonds contre les gouvernements des pays en développement se sont multipliées.

Ainsi, par exemple, suite au jugement rendu le 15 février 2007 par la Cour suprême britannique, la Zambie a dû payer 15 millions de dollars à l'entreprise américaine Donegal International, qui avait acheté en 1999 une dette zambienne due à la Roumanie pour 3,2 millions de dollars et a donc empoché dans l'opération une plus-value de 375 % au détriment des caisses de l'État zambien.

À travers ces pratiques usurières, les fonds vautours empêchent non seulement les pays victimes de leurs attaques judiciaires d'investir les fonds détournés dans des secteurs de lutte contre la pauvreté, tels que la santé ou l'éducation, mais sapent également les timides efforts de la communauté internationale visant à alléger les dettes des pays pauvres très endettés (PPTE).

La République Démocratique du Congo (RDC) est aujourd'hui redevable d'un montant de 452,5 millions de dollars à des fonds vautours. Autrement dit, les maigres ressources obtenues grâce aux allègements de dettes consentis par les pays riches sont de plus en plus accaparées par ces nouveaux rapaces de la finance dérégulée.

### L'arrivée de nouveaux créanciers en Afrique, comme la Chine

Au cours d'une rencontre de haut niveau sans précédent qui a réuni, en 2006, 48 chefs d'État et hauts représentants africains, la Chine et l'Afrique ont scellé « un nouveau partenariat stratégique ».

En tant que donateur et créancier, la Chine aura un impact important sur l'avenir des pays en développement africains et sur la lutte mondiale contre la pauvreté. D'aucuns s'interrogent pourtant sur ce que les nouveaux engagements de la Chine impliquent pour le continent africain en matière de réduction de la pauvreté, de démocratie, de ges-

**L**e rapport « Un vautour peut en cacher un autre » (juin 2009) est précis, documenté et accessible aux non-spécialistes ; il dresse en 32 pages le portrait d'un nouvel animal de la finance mondiale, le « fonds vautour »... spécialisé dans le rachat de créances bradées et les procès pour en exiger le remboursement au prix fort.

Il explique concrètement les plus-values colossales engrangées au Congo, en Zambie, au Pérou, en Argentine et au Nicaragua.

Il met le doigt là où ça fait mal : ce sont nos lois et notre justice qui donnent raison aux vautours ; c'est l'argent de nos plans d'allègement de dette qu'ils accaparent.

Il propose des solutions concrètes : créer un tribunal international de la dette pour mettre tous les créanciers sur un pied d'égalité ; protéger les dépenses vitales des pays pauvres.

tion des ressources naturelles et de droits de l'homme.

Un rapport récent issu d'une collaboration entre Diakonia, organisation suédoise d'aide au développement, et Eurodad, s'interroge sur le rôle que Pékin pense jouer sur la scène du développement international et présente les réponses apportées par le gouvernement chinois aux réserves émises quant à la coopération croissante du pays avec l'Afrique.

On y trouve également l'analyse détaillée concernant trois aspects polémiques de l'aide au développement et de l'engagement de la Chine en Afrique :

- l'efficacité de l'aide ;
- l'absence de conditions politiques imposées par la Chine ;
- la soutenabilité de la dette.

En effet, une des craintes est que la Chine ait un impact négatif sur la soutenabilité de la dette des pays africains et qu'elle contribue un jour au surendettement de pays affichant un faible niveau de gouvernance.

Il serait tragique qu'ayant vu leur niveau d'endettement plus ou moins baisser depuis 10 ans, de nombreux pays pauvres notamment en Afrique ne se trouvent à nouveau entraînés vers un ré-endettement rapide et catastrophique à terme pour les populations de ces pays<sup>3</sup>.

## La crise de 2009 et la dette des pays pauvres : une question à nouveau brûlante

### Les populations du Sud, principales victimes de la crise des pays riches

Taux de croissance en berne, chute des recettes d'exportations et des investissements étrangers, diminution de l'aide extérieure et des transferts de migrants : les pays les plus pauvres se retrouvent exsangues et, pour certains, surendettés. Le FMI évalue les besoins de financement des pays « à faibles revenus » entre 25 et 140 milliards de dollars, rien que pour l'année 2009.

### Un choix cornélien : sacrifier la population aujourd'hui ou... demain

Le 2 avril 2009, les pays du G20 ont vanté leurs efforts pour les pays pauvres. Las ! Loin d'augmenter leur aide publique au développement, ils ont demandé au FMI de réserver 50 milliards pour de nouveaux prêts...

Les pays pauvres, dont les caisses sont vides n'ont que deux options :

- couper dès à présent les robinets de la dépense publique, en sacrifiant les hôpitaux, le salaire des enseignants, le développement agricole...,
- se réendetter, alors qu'ils n'ont pas les moyens de rembourser, se soumettre au diktat du FMI et

3. Extrait du site [www.dette2000.org](http://www.dette2000.org)

courir tout droit vers de nouvelles crises de la dette – à terme, ce sont toujours les populations qui en paieront le prix<sup>4</sup>.

## Conclusion

Il serait faux de dire que la campagne Jubilé 2000 n'a rien donné, mais naïf de croire qu'elle a beaucoup donné.

Les écarts entre les promesses (effets d'annonce diront certains) et leur réalisation restent trop importants à la vue des souffrances engendrées par les premiers concernés malgré eux, les plus démunis des pays pauvres.

Très peu a été accompli pour mettre en place des mesures pour qu'un tel surendettement ne se reproduise plus.

Des efforts ont été consentis par les pays les plus riches de la planète et n'est-ce pas que justice compte tenu de leur responsabilité (partagée) dans cette situation d'endettement ? Tragiquement, détruisant en partie ces efforts, l'apparition des « fonds vautour », auxquels s'ajoutent les effets de la crise actuelle, ne vont pas aider les pays pauvres à aller dans le bon sens.

En analysant le passé qui permet de comprendre les causes de cette dette, en voyant de plus ce qui s'est passé depuis 10 ans, et ce qui se passe en ce moment même, on ne peut que regretter que nos dirigeants n'aient pas saisi l'appel de Jubilé 2000, cette occasion historique de permettre un nouveau départ, certes relatif, mais qui, bien géré, aurait pu changer les conditions de vie de millions de personnes dans le monde.

C'est d'autant plus tragique que, pour nous chrétiens, l'appel était clair, cet appel sonné par le jubel, ce cor utilisé pour appeler le peuple à préparer le jubilé. Quel signe fort cela aurait été que de pouvoir montrer que, comme un nouveau départ peut être offert à des millions de personnes écrasées par le fardeau d'une dette enlevée, ainsi un nouveau départ peut être offert à chacun pour partir dans une nouvelle direction, celle d'une personne retrouvant son entière dignité d'être humain créé à l'image de Dieu.

Peut-être qu'en plus d'un travail permanent de fond accompli par plusieurs pour continuer à demander l'annulation de la dette des pays pauvres, y aura-t-il d'autres occasions de le demander avec force, comme ce fut le cas avec Jubilé 2000.

Patrick Guiborat,  
directeur général du S.E.L.

Plusieurs sites traitent des questions de dette, pour commencer nous proposons :

**[www.dette2000.org](http://www.dette2000.org)**

*dossiers et rapports, le site de la plate-forme française Dette et Développement.*

**[www.selfrance.org](http://www.selfrance.org)**

*une approche chrétienne, dossier de sensibilisation et d'animation.*

4. Extrait de l'Infodette 10/06/2009



# Chronique d'une responsabilité partagée

## Des prêteurs peu scrupuleux

Au lendemain des chocs pétroliers de 1973 et de 1979, des sommes considérables ont été placées dans les banques des pays industrialisés par les pays producteurs de pétrole (pétrodollars). Ces banques, à la recherche de placements, ont prêté massivement aux pays pauvres, à des taux d'intérêts réels très faibles et donc attractifs. Les programmes d'investissement se sont multipliés. Or, s'ils constituaient des marchés lucratifs pour les pays du Nord, ces projets répondaient rarement aux vrais besoins des populations locales, qui d'ailleurs n'en étaient guère informées. La dette des pays en développement a été multipliée par 12 entre 1970 et 1980.

## La spirale infernale : pour rembourser, s'endetter encore !

Au début des années 80, les États-Unis inaugurent une nouvelle politique monétaire qui se traduit par une forte hausse des taux d'intérêt. Pour les pays emprunteurs, le montant des remboursements s'alourdit d'autant. Ils sont dès lors contraints d'emprunter pour rembourser les premières échéances. C'est la spirale infernale.

## La crise de la dette et la réponse des créanciers

Lorsque le Mexique annonce en 1982 qu'il ne peut plus rembourser ses dettes, les gouvernements créanciers et les institutions financières internationales prennent de nombreuses mesures pour éviter une catastrophe financière internationale : rééchelonnement, reconversion de dettes... L'octroi de nouveaux crédits est conditionné à la mise en oeuvre de plans d'ajustement structurel. Ces mesures se sont révélées insuffisantes pour résoudre l'endettement démesuré des pays en développement.

Prêteurs et emprunteurs partagent donc les responsabilités du fardeau de la dette. Prêteurs qui ont consciemment poussé des gouvernants des pays du Sud, rarement démocratiques, souvent corrompus, à s'endetter sans retenue. Emprunteurs se lançant dans des réalisations surdimensionnées ou de pur prestige, ou détournant les prêts à des fins personnelles. Les grands absents sont les populations des pays pauvres elles-mêmes, elles qui doivent payer les conséquences de remboursements démesurés.

## On a tous intérêt à annuler cette dette !

La dette des pays du Sud a aussi des conséquences néfastes sur les pays du Nord. La course aux devises nécessaires à son remboursement entraîne l'exploitation intensive des ressources, responsables d'une partie de la déforestation et de la destruction des espèces. La production de drogue peut également, pour certains pays, constituer une source facile de devises. Par ailleurs, le maintien d'une dette contestable et parfois illégitime, qu'il est impossible de rembourser, accroît la fragilité du système monétaire international, et plus généralement menace l'équilibre géopolitique de la planète. L'histoire a montré que les questions de dette internationale pouvaient parfois déboucher sur des dérèglements aggravant les risques de guerre (l'Allemagne après la Première Guerre mondiale, la crise de Suez en 1956). Quand, en 1953, les Alliés ont accordé une annulation de la moitié de la dette de l'Allemagne, ils reconnaissaient en fait implicitement que la paix ne pourrait

régner en Europe sans la stabilisation économique de ce pays. Bénéficiant de conditions favorables à la reconstruction de son économie, l'Allemagne a ainsi, dès 1960, remboursé le restant de sa dette.

L'annulation de la dette des pays pauvres aurait donc des effets bénéfiques pour l'ensemble de l'économie mondiale, en permettant notamment de dynamiser les marchés de ces pays.

## Annuler, c'est possible...

Il n'y a pas de risque majeur à annuler cette dette. De toute façon, elle ne sera pas payée. Certains pays, dont la France, ont déjà tiré les conséquences de cette situation en annulant tout ou partie de leurs créances bilatérales vis-à-vis des pays pauvres très endettés. L'annulation de l'ensemble des dettes publiques (bilatérales et multilatérales) de ces pays relève d'une décision politique. L'annulation de la dette publique bilatérale égyptienne, en raison de l'attitude de ce pays pendant la guerre du Golfe, tout comme l'annulation de la dette polonaise, en sont les démonstrations.

## Vous avez dit « plan d'ajustement structurel » ?

Les pays sévèrement endettés qui souhaitent renégocier leur dette multilatérale doivent s'adresser au Fonds Monétaire International. Ce dernier leur « propose » un plan d'ajustement structurel. Sa mise en oeuvre conditionne la renégociation de la dette, l'octroi des aides de la Banque Mondiale mais aussi l'attitude des investisseurs.

Un plan d'ajustement structurel consiste à rétablir les grands équilibres macro-économiques :

- l'équilibre de la balance extérieure par la réduction des importations et l'orientation de la production nationale vers l'exportation, afin de favoriser l'entrée des devises qui permettront de rembourser la dette extérieure ;
- la suppression des subventions de l'État aux produits de première nécessité et le blocage ou la baisse des salaires, ce qui entraîne une réduction de la consommation intérieure ;
- la réduction des déficits publics par la baisse des dépenses de l'État : licenciements de fonctionnaires, réduction des investissements publics, notamment dans les secteurs sociaux tels que l'éducation ou la santé, privatisation des entreprises publiques.

Ces plans ont entraîné une nette aggravation des conditions de vie des populations : progression du chômage, hausse des prix des denrées de base, dégradation de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, extension de la pauvreté. Les familles les plus pauvres sont en partie contraintes de renoncer aux soins et à l'éducation de leurs enfants pour rembourser des prêts contractés sans compter et sans contrôle par leurs dirigeants. Les plans d'ajustement structurels induisent également une véritable perte de souveraineté pour les États endettés, soumis au modèle universel imposé par le FMI. Enfin, leur efficacité économique est aujourd'hui sérieusement contestée : cantonnement de la production aux matières premières d'exportation dont les cours mondiaux tendent à baisser, fragilisation des structures productives locales au moment de la libéralisation des échanges, etc.

Au début des années 2000, face aux nombreuses critiques, les P.A.S. sont abandonnés au profit des C.S.L.P. (cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté) qui reprend les P.A.S. en y ajoutant un volet de financement social pour en atténuer les effets (ce qui est bien révélateur !).

## L'initiative PPTE

L'initiative PPTE est la seule solution proposée pour résoudre le surendettement des pays pauvres. Lancée par la Banque Mondiale en 1996, elle s'est révélée très insuffisante :

- elle se limite aux pays classés comme « pauvres » selon les critères macro-économiques de la Banque. Or, certains pays dits « intermédiaires » n'en comptent pas moins des populations en situation d'extrême pauvreté (Brésil, Mexique...). Des mécanismes d'allègement sont également nécessaires pour ces pays ;
- elle n'envisage pas l'annulation des dettes mais leur allègement afin de les ramener à un niveau supportable. Le taux de remboursement est considéré comme insoutenable quand son montant annuel dépasse 25 % des recettes d'exportation du pays. À titre de comparaison, le niveau avait été établi à 3,5 % pour le remboursement des dettes allemandes après la Seconde Guerre mondiale ;
- les critères d'éligibilité sont rigides. En 2008, sur 41 pays éligibles, seuls 23 ont bénéficié de ce mécanisme d'allègement : le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guyane, le Honduras, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le

Mozambique, le Nicaragua, le Niger, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie ;

- le processus d'allègement est beaucoup trop lent : une fois la dette déclarée insoutenable, le pays doit attendre six ans avant de pouvoir bénéficier de l'allègement ;
- durant cette période, les États sont contraints d'adopter des politiques économiques conformes aux exigences du Fonds Monétaire International en appliquant strictement les plans d'ajustement structurel, quelles qu'en soient les conséquences humaines.

Au bout du compte, l'allègement accordé reste insuffisant. Cette initiative ne permet pas de réduire efficacement le fardeau de la dette des plus pauvres. Il faut donc aller vers l'annulation totale de la dette de ces pays.

## Au-delà de l'annulation, des propositions...

La décision politique d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés n'a de sens que si elle s'accompagne des décisions nécessaires à la mise en place de nouvelles pratiques de financement du développement, condition indispensable au développement durable.

Les ONG mobilisées sur ces questions ont fait des propositions :

- définir un droit international régissant la dette sur le modèle de la législation nationale de protection des ménages surendettés : principes de coresponsabilité, limitation des remboursements en fonction des capacités d'exportation, régulation des flux nets de transferts de capitaux...
- mettre en place une cour internationale d'arbitrage qui interviendrait en cas de difficulté de remboursement pour juger des responsabilités des emprunteurs, des prêteurs et des fournisseurs, les ONG pouvant se porter partie civile,
- poursuivre les efforts de lutte contre la corruption, et récupérer l'argent détourné à des fins personnelles et placé à l'étranger par les dirigeants des pays endettés,
- engager la réforme des institutions financières internationales pour qu'elles oeuvrent en faveur d'un développement durable.

Patrick Guiborat,  
directeur général du S.E.L.

## Quelques repères...

Il faut distinguer différents types de dette :

### Les dettes publiques :

- **bilatérales** (d'État à État) : elles sont constituées de l'aide publique au développement et des crédits à l'exportation. Elles se renégocient au sein du Club de Paris, à la demande d'un pays endetté ;
- **multilatérales**, dues aux institutions financières internationales :
  - la **Banque Mondiale** : née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sa vocation première est d'apporter une assistance technique et financière aux pays en développement ;

- le **Fonds Monétaire International** : instauré en 1944, son but est d'assurer la stabilité des changes et de développer, sur le plan monétaire, la coopération internationale et les banques et fonds régionaux de développement.

### Les dettes commerciales

(vis-à-vis des banques privées) se négocient au sein du Club de Londres.

**La dette des 41 pays pauvres** très endettés se décompose en moyenne comme suit : 56 % de dettes publiques bilatérales, 28 % de dettes publiques multilatérales et 16 % de dette commerciale (1999).

Source : Extrait d'un document commun de la plate-forme Dette rassemblant une quarantaine d'associations en France.



# Pour mieux comprendre

## Quel est le montant de la dette concernée par la demande d'annulation ?

La dette des 41 pays pauvres très endettés est de 200 milliards de dollars (chiffres de 1998). Mais il est clair que c'est au FMI en négociation avec les pays endettés de fixer le montant exact au cas par cas. Ces sommes qui sont considérables ne le sont pas à l'échelle de nos nations.

## À qui s'adresse-t-on pour demander l'annulation ?

Les dettes de ces pays sont surtout bilatérales et multilatérales. Ce sont donc les gouvernements occidentaux qui sont concernés, que ce soit directement (dettes bilatérales) ou par l'intermédiaire du FMI ou de la Banque Mondiale (multilatérales).

C'est la raison pour laquelle un des objectifs est de faire pression lors des sommets du G8.

## Annuler la dette porte-t-il atteinte à la dignité ?

Si d'une manière générale nous admettons cette objection, on peut se demander si les personnes qui meurent suite aux conséquences du poids de la dette pensent avant tout à cette dignité. Par ailleurs, les programmes d'urgence indispensables (aide médicale, alimentaire, etc.) mis en place à l'heure actuelle dans des pays très endettés ne portent-ils pas d'avantage atteinte à la dignité humaine ?

## Qui est vraiment responsable de la dette ?

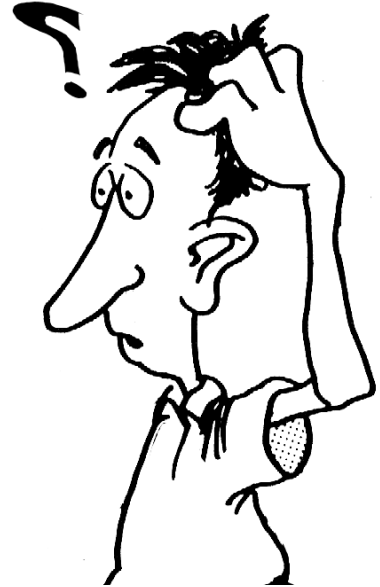
La responsabilité dans la formation de la dette est partagée par les régimes emprunteurs et par les prêteurs. Du côté des emprunteurs, certaines dépenses ont été de pures démarches de prestige et n'ont pas contribué au développement agricole ou industriel. Par ailleurs, on estime à 20 % le détournement personnel de l'argent de la dette par des régimes corrompus. Du côté des prêteurs, nous reconnaissons que nos pays doivent aussi faire face à leurs responsabilités dans cette situation : « Les pays pauvres ont souvent été trompés par des conseils... de banquiers respectables, parfois plus intéressés à la rentabilité de leurs prêts et aux perspectives à moyen terme que par le niveau de la dette existante » Michel Camdessus, directeur Général du FMI de janvier 1987 à février 2000.

Les facteurs suivants ont également été déterminants :

- baisse des cours des matières premières sans consultation avec les pays producteurs ;
- augmentation (subie par les emprunteurs) des taux d'intérêts de la dette, qui est, de plus, en devises occidentales ;
- prêt d'argent en échange de contrats avec nos entreprises, et stratégie géopolitique (par exemple en soutenant le régime de l'ex-Président zaïrois Mobutu).



# 6 questions - 6 réponses



## 1. Quel coût représenterait l'annulation de la dette pour les créanciers ?

Cela dépendra de la méthode qu'utiliseront les gouvernements créanciers pour assumer le non-paiement des dettes.

- Le FMI et plusieurs Etats comme les Etats-Unis ont des réserves importantes, notamment en or. Ils pourraient y consacrer une partie.
- Des tirages spéciaux de monnaie pourraient être effectués et, compte tenu de l'inflation réduite actuelle, l'incidence fiscale pourrait être limitée.
- Si, en revanche, les budgets des différents Etats étaient sollicités, il pourrait éventuellement y avoir une légère augmentation des impôts.

A simple titre approximatif, si une dette globale de 100 milliards de dollars sur 10 ans était annulée, cela coûterait proportionnellement environ 15 € par an par Français.

On peut aussi ajouter qu'une partie de ces dettes étant de toute façon impossible à payer, il aurait fallu tôt ou tard recourir à ces mécanismes (mais à quel prix en attendant pour les populations)<sup>1</sup>.

## 2. Est-ce que l'annulation de la dette va vraiment changer la condition des pays les plus pauvres ?

La situation dramatique dans laquelle se trouvent ces pays n'est pas uniquement liée à la dette, mais celle-ci aggrave leur cas. Annuler la dette, c'est rendre disponible des ressources considérables pour permettre un nouveau départ : augmentation des budgets de santé, d'éducation, etc. Annuler la dette et mettre en place des garanties pour un développement durable, c'est sauver des millions de vies humaines.

## 3. Comment être sûr qu'à l'avenir l'argent récupéré de la dette servira vraiment au développement du pays ?

La plate-forme Dette et Développement dont le S.E.L. est membre réclame des garanties pour que cette situation ne se reproduise plus. Pour cela, il faut agir sur au moins trois niveaux :

- au niveau des pays créanciers qui doivent éviter de prêter de l'argent lorsque cela se fait sans certitude d'utilisation pour le bien des populations (et en fonction des capacités de remboursement) ; une annulation de dette sera comme un avertissement dans ce sens.
- au niveau des pays emprunteurs qui doivent emprunter dans la transparence de l'utilisation des fonds et avec la participation de la société civile (églises, associations, représentants élus, etc.).
- au niveau des instances internationales, par la mise en place d'un droit international sur l'endettement, et par la réforme d'institutions comme le FMI et la Banque Mondiale. Il y a là un cadre à définir qui doit à la fois permettre au commerce et aux entreprises de se développer et aussi préserver le bien commun des populations les plus défavorisées.

1. Chiffres de la situation en 1999.



## 4. Y aurait-il des conséquences néfastes sur l'économie mondiale ?

Non seulement il n'y en aurait pas, mais beaucoup pensent que de nombreux effets positifs s'ensuivront. La même question s'était posée lors de l'abolition de l'esclavage, et s'est avérée sans fondement. A terme, pouvoir accéder aux soins et à l'éducation pour tous est une des bases d'un développement durable, et favoriserait l'émergence d'une classe moyenne, ce qui ouvrirait des débouchés tant au niveau des entreprises locales qu'internationales. On a donc tous intérêt à annuler la dette des pays pauvres.

## 5. Comment pouvons-nous inciter les gouvernements, le FMI, la Banque Mondiale ?

Il faut poursuivre le mouvement. Il y a d'abord eu le poids d'une pétition à caractère international qui a recueilli plus de 24 millions de signatures dont 550 000 en France. Puis, une chaîne humaine a été formée à Cologne (Allemagne) le 19 juin 1999 lors du sommet du G7. L'année qui a suivi, chaque 19 du mois pendant 6 mois, les associations du collectif de la campagne ont invité leurs partenaires à envoyer un courrier, un e-mail ou un fax aux Ministres de l'Economie et des Finances. Le collectif a aussi organisé une marche devant le Club de Paris. De nombreuses initiatives locales ont également eu lieu. Une autre action remonte au 19 juin 2000. Il s'agissait d'organiser des rassemblements devant toutes les préfectures de France. Plusieurs rassemblements ont ainsi sillonné le paysage français. Toutes ces manifestations faites dans la bonne humeur et dans la paix avaient pour objectif de montrer aux dirigeants des pays que la population en Occident est solidaire de la souffrance dans les pays du Sud et demande l'annulation de la dette injuste des pays pauvres. Une délégation officielle du collectif était présente au sommet du G7 à Okinawa au Japon en juillet 2000. Une autre représentait le collectif à Prague. Il y a aussi eu l'envoi d'une carte de vœux « spéciale » au premier ministre entre le 15 décembre 2000 et le 15 janvier 2001. Afin d'inscrire l'action dans la durée, le S.E.L. est devenu membre de la plate-forme Dette et Développement regroupant 27 organisations et syndicats français agissant en faveur d'une solution large, juste et durable au problème de la dette des pays en développement. Elle a pour objectif de faire le lien entre dette et développement en travaillant à la promotion d'une solution définitive à la question de la dette des pays du Sud. La voix de chaque personne mobili-

sée renforce la pression exercée par la société civile sur nos décideurs afin qu'ils prennent enfin les mesures nécessaires à la satisfaction des droits fondamentaux pour tous !

Afin de mieux faire connaître ce problème et promouvoir la mise en place des mesures nécessaires, les organisations interpellent, à travers leurs réseaux associatifs et syndicaux, l'opinion et les pouvoirs publics français, en particulier à l'occasion des grands rendez-vous nationaux et internationaux. Par ailleurs, les organisations de la plate-forme se font l'écho de leurs partenaires dans les pays endettés, dont ils cherchent à renforcer la capacité d'interpellation et de proposition afin que les fonds dégagés par les remises de dette servent réellement au développement. Nos gouvernements ont les moyens d'annuler la dette, ce n'est qu'une question de volonté politique !

La plate-forme Dette & Développement est membre d'Eurodad (European Network on Debt and Development), le réseau des collectifs européens travaillant sur la dette. ([www.eurodad.org](http://www.eurodad.org))

Les actualités sur [www.dette2000.org](http://www.dette2000.org).

## 6. Pourquoi suis-je directement concerné(e) par ce problème ?

Nous portons une partie de la responsabilité collective, celle du créancier/prêteur, même si personnellement nous n'avons pas prêté, décidé du taux d'intérêt ou du cours des matières premières. C'est pourquoi nous demandons à nos responsables gouvernementaux d'assumer en notre nom leur part de responsabilité.

Nous sommes tous concernés : quand les pays pauvres s'appauvrissent davantage sous le poids de la dette, quand l'Etat se retire de la santé ou de l'éducation, le chaos augmente ainsi que les conflits, les cultures de drogue se répandent, les appels au secours d'urgence se multiplient, l'environnement se détruit davantage encore, etc.

Nous sommes face à une situation dramatique, et nous pouvons faire quelque chose de concret qui a pour objectif de redonner espoir à des millions d'êtres humains.

En tant que chrétiens nous avons une responsabilité supplémentaire : proclamer l'année de grâce offerte par Jésus-Christ qui actualise le principe du Jubilé instauré dans l'Ancien Testament !



# Un parallèle : l'abolition de l'esclavage !

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1787), avant même la Révolution Française, la Société pour l'Abolition de l'esclavage a vu le jour en Angleterre sous l'impulsion d'un chrétien convaincu que la sauvagerie de telles pratiques était en désaccord avec les principes bibliques.

William Wilberforce, proche de John Wesley et membre du Parlement, s'est fait l'ardent défenseur des esclaves en soumettant régulièrement au vote une loi d'interdiction du commerce les concernant. C'est en 1807 que cette loi fut finalement promulguée, interdisant tout commerce d'esclave dans les colonies britanniques. Mais c'est peu de temps après sa mort, en 1833, que l'abolition totale de l'esclavage a été instaurée dans tout l'Empire. C'était le couronnement de plus de 30 ans de lutte pour convaincre le pouvoir en place, malgré une partie des activités économiques de l'époque qui reposait sur le trafic et le travail des esclaves.

Aux Etats-Unis, le mouvement de réveil spirituel qui a touché le nord du pays au début du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas été étranger à la position prise par les Etats du nord par rapport aux pratiques esclavagistes des Etats du sud. Le président Lincoln, chrétien engagé, a lui aussi joué un rôle important dans ce combat contre l'esclavage.

*En France, la part des protestants dans la rédaction de la déclaration des droits de l'homme est à noter. Nous savons aussi que le Pasteur Benjamin Sigismund Frossard (1754-1830) a eu lui aussi une part active dans le combat abolitionniste en France au nom de l'Évangile qu'il prêchait.*

## Aujourd'hui la question du surendettement d'un certain nombre de pays très pauvres présente plusieurs analogies avec celle de l'esclavage :

- **La mondialisation**

La fameuse triangulaire de l'esclavage, Europe-Afrique-Amérique, renforçait une dynamique économique importante. C'était une première forme de mondialisation à échelle réduite qui mettait en jeu des intérêts importants.

Aujourd'hui la question de la dette des pays pauvres procède aussi de mécanismes internationaux complexes, influence les échanges économiques mondiaux et génère des transferts de capitaux importants.

- **Les craintes face aux conséquences**

La remise en cause de l'esclavage suscitait déjà des craintes face aux conséquences économiques qu'elle engendrerait. Pourtant le désastre n'a pas eu

lieu. Face à la remise de la dette, certains économistes vont même jusqu'à dire que ce serait un facteur de relance pour l'économie mondiale. En effet, certains marchés sont littéralement asphyxiés par le poids de la dette.

- **Les responsabilités partagées**

Pour l'esclavage, on trouvait d'un côté les responsables européens ou américains qui voyaient là une source de gain financier important, et de l'autre les chefs des tribus locales qui réglèrent leurs rivalités en vendant les esclaves appartenant à des ethnies ennemies.

Aujourd'hui, nous reconnaissons que, pour la dette, les banques occidentales portent elles aussi une part de responsabilité dans les propositions alléchantes

qu'elles ont faites aux pays du Sud sans forcément tenir compte des contingences économiques et politiques de ces pays. Nous savons aussi que certaines sommes ont été dilapidées par des gouvernants peu scrupuleux.

- **Le soutien populaire**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des sociétés ou ligues se sont formées dans différents pays en rassemblant le soutien d'hommes et de femmes prêts à s'engager pour la cause des esclaves. En France la « Société des amis de Noirs » a été créée le 19 février 1788 sur le modèle anglais animé par William Wilberforce et ses amis. En 2000, 24 millions de signatures ont été recueillies autour du globe. 24 millions de personnes se sont prononcées pour l'annulation de la dette !

L'annulation de la dette est une occasion d'agir dans les affaires du monde actuel en basant son action sur un principe biblique qui sous-tend l'initiative depuis son lancement en 1990. Si nous sommes fiers de rappeler que l'abolition de l'esclavage est une victoire remportée grâce à l'action de chrétiens engagés dans la vie de la cité, continuons dans cette direction en proclamant une année de Jubilé qui donnera un nouveau départ à près d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants dans les pays les plus pauvres.

Patrick Guiborat

# Le Chrétien et la pétition

Si le chrétien est appelé à respecter l'autorité des gouvernants et à les honorer, selon les principes énoncés dans Romains 13:1-7 et I Pierre 2:13-17, il ne lui est pas interdit d'exprimer des requêtes auprès des personnes qui le gouvernement.

La pétition (du latin petere : demander, chercher à atteindre) est un moyen qui, dans nos pays démocratiques, est à la disposition des citoyens pour exprimer leurs opinions et communiquer avec leurs gouvernants. Elle peut être faite au niveau local ou national.

Dans la révélation biblique, nous ne trouvons pas d'exemple de pétition mais l'histoire d'Esther nous donne quelques lignes conductrices qui peuvent nous guider dans l'attitude à adopter quand il s'agit de signer une pétition ou tout simplement à exprimer notre désaccord vis-à-vis de décisions gouvernementales.

## ● Esther ou le droit de recours

Esther, femme d'Assuérus, se trouve dans une position particulièrement délicate lorsque l'empereur du royaume décide, sous l'influence de son conseiller jaloux, d'exterminer tous les juifs du royaume. Doit-elle accepter la décision du roi et continuer de cacher sa réelle identité ou s'opposer au bon vouloir du roi et prendre la défense de son peuple ?

Mardochée, son tuteur, lui indique qu'elle n'a pas le choix ! (4:8 ; 13-14)

### Le courage d'Esther

Esther risque sa vie en se présentant au roi sans y avoir été conviée. (4:11)

### La soumission d'Esther à son Dieu

La voix de Mardochée, est un peu comme la conscience d'Esther, qui lui rappelle son origine et sa place stratégique à ce moment de l'histoire de son peuple qu'elle ne peut renier sans faire preuve de lâcheté. (4:12 14)

### La foi d'Esther

Tout en décidant d'obéir, Esther fait appel à l'intercession de tout son peuple pour que son initiative soit couronnée de succès. La prière exprime la confiance en un Dieu souverain qui est au-dessus de l'autorité dont elle dépend sur le plan humain. (4:16)

*Comme Esther, qui s'est identifiée à son peuple menacé d'extermination au point de risquer sa vie pour obtenir sa libération, sommes-nous prêts à adresser un recours à nos autorités pour qu'elles allègent le poids d'une dette qui pèse injustement sur les épaules des populations des pays les plus pauvres ?*

*L'initiative d'Esther a sauvé de la mort tout un peuple, son propre peuple. Les chrétiens engagés dans Jubilé 2000 veulent transmettre aux populations des pays pauvres que Dieu peut intervenir pour délivrer de la souffrance et de la mort : d'abord les chrétiens eux-mêmes nombreux dans ces pays, mais aussi tous les autres habitants.*



# Remets-nous nos dettes comme nous aussi nous les avons remises à nos débiteurs !

(Matthieu 6 : 12)

## Introduction

La prière que Jésus enseigne à ses disciples est comme une trame qui, depuis presque vingt siècles, a inspiré la piété des générations successives de chrétiens. On peut s'interroger sur le sens de cette deuxième requête formulée dans le « Notre Père ». Elle vient juste après celle qui touche à notre besoin le plus primaire c'est-à-dire à notre pain quotidien. Pourquoi Jésus nous parle-t-il de dettes ?

## Notre dette à l'égard de Dieu

Le mot dette vient du latin « debere » qui veut dire « devoir ». Il désigne ce qu'une personne doit à une autre : obligation, somme d'argent, engagement moral particulier, etc. En fait, quand nous analysons les relations entre les hommes, nous nous rendons compte qu'elles sont souvent régies par le principe de dettes mutuelles que les uns et les autres s'efforcent de régler pour rester sans entrave ou obligation par rapport à leur prochain.

Dans le langage courant, on dit que l'homme libre est celui qui ne doit rien à personne.

En repartant aux origines bibliques, l'homme se trouve confronté à une dette énorme à l'égard de son Créateur : Il lui doit la vie, la nourriture, la protection dans le danger, la guérison, les enfants, etc. et surtout le pardon. Dans l'A.T. déjà, David attribuait à Dieu tous ces bienfaits (Psaume 145.16 et suivants).

En outre, connaissant la loi de Dieu, le croyant se met dans une position encore plus difficile lorsqu'il pêche car il ajoute au poids de sa dette déjà trop grande pour lui. D'où la multiplication de formes de religions qui, sous une forme ou sous une autre, essaient de marchander la remise de dette : oeuvres, pèlerinages, dons, indulgences, actes d'ascétisme etc. Tous ces divers moyens essaient de mettre Dieu en position de débiteur à l'égard de ceux qui les pratiquent afin que, le jour de leur mort, Dieu soit « obligé » de les accueillir au paradis. Ou encore que, pendant le reste de leur vie, il leur donne le bonheur auquel ils auraient droit.

Le Dieu de la Bible se présente comme un Dieu de justice d'une part et de miséricorde d'autre part (Exode 34.6-7). Pour éduquer son peuple à la sainteté et lui montrer la gravité du péché il a mis en place un système de sacrifices sanglants basé sur le principe suivant : « sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon. » (Hébreux 9.22). Ainsi, le peuple avait les moyens de gérer sa relation avec son Dieu sur la base du sacerdoce lévitique et des différents types de sacrifice qui s'y rattachaient.

D'un autre côté, chaque premier couple devait « racheter » à Dieu la vie de son fils premier-né par un sacrifice ou une offrande témoignant par là que ce fils appartenait d'abord à Dieu (Exode 13).

Tout le système lévitique permettait au peuple de maintenir avec Dieu une relation saine basée à la fois sur la justice et sur le pardon. Cependant, malgré toute sa bonne volonté, le croyant se trouvait toujours dans la situation du débiteur vis-à-vis de son Dieu (Hébreux 10.1-4) à cause de son cœur pécheur qui était inexorablement condamné à pécher.

D'où cette requête formulée dans le Notre Père : **Remets-nous nos dettes...**

La prière « modèle » fait donc appel à la miséricorde de Dieu pour qu'il nous remette le ou les dettes que nous avons à son égard.

Mais, comme nous le constatons, cette requête est conditionnelle : **“ Comme nous aussi nous les remettons à nos débiteurs. ”**

## Notre attitude face à nos débiteurs

(ou la parabole du serviteur impitoyable).

C'est bien dans le contexte du pardon que cette histoire est racontée par Jésus (Matthieu 18.21).

Ceci nous montre que la dette, au sens biblique du terme, concerne d'abord nos relations les uns avec les autres.

En fait, nous sommes en position de pouvoir pardonner lorsque quelqu'un nous doit quelque chose, que ce soit des biens matériels ou des égards moraux suite à des blessures qui ont été engendrées par des relations conflictuelles.

Dans un premier temps, le récit de Jésus met en opposition la compassion du roi et la dureté du coeur de son serviteur. L'écart entre les deux dettes est tel que nous ne pouvons pas accepter l'attitude du serviteur qui se conduit en véritable oppresseur pour son débiteur.

Dans un deuxième temps, la condamnation finale du roi qui remet en cause son premier accès de bonté à l'égard de son

serviteur est un sérieux avertissement pour ceux qui refusent d'annuler la dette qui leur est due.

D'où la réponse faite à Pierre un peu plus haut dans le texte :

« Je ne dis pas sept fois mais soixante dix fois sept fois ». La profondeur du pardon de Dieu nous 'contraint' au pardon perpétuel.

## Application

En quoi ce texte s'applique-t-il à notre situation économique actuelle vis-à-vis des pays du Sud endettés à l'égard des pays du Nord ?

Même si le sens premier concerne les relations interpersonnelles au sein de la communauté chrétienne, nous pouvons élargir le principe sachant que le pardon de Dieu est offert à tous sans aucune distinction de race ou de situation.

En outre les commodités de transport et de communication sont telles aujourd'hui que les pays du Nord (ou occidentaux) ne peuvent plus se comporter comme si les pays du Sud (en développement) vivaient dans une totale ignorance vis-à-vis de l'opulence du Nord. Il s'agit donc bien de relations bilatérales ou multilatérales que nous nous devons de vivre devant Dieu au niveau global. L'Eglise a un rôle prophétique à jouer dans cette perspective.

## Pourquoi demander l'annulation des pays pauvres très endettés ?

1. Les pays du Nord ont longtemps tiré parti de leur supériorité économique dans le commerce international pour ne donner aux pays du Sud que la portion congrue dans les échanges.
2. La mise à disposition de fonds publics auprès des pays du Sud était aussi motivée par une volonté de rentabilité qui ne prenait pas forcément en compte les situations sociales de ces pays.
3. L'oppression du poids de la dette est telle aujourd'hui que nous ne pouvons plus ignorer les conséquences sociales et économiques qu'elle engendre dans les pays les plus endettés.
4. Le pardon libérateur dont nous avons bénéficié peut (ou doit) aussi se traduire dans des faits tangibles qui transformeront nos relations avec notre prochain même s'il s'agit de tout un pays.